



17 Bis Village de Cosqueville
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Fax : 02.33.54.77.95

Mail : vicqsurmer.mairie@orange.fr

Accusé de réception en préfecture
050-200057362-20240415-A2024-021-AR
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2024-021

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L2122-22, L2212-1 et suivants et L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L411-1 du Code de la Route,

Vu le code la voirie Routière,

Vu les articles L2122-1 à L3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Article 1 – Monsieur Choutteau Benjamin est autorisé à installer un échafaudage sur la voie publique, le long de l'habitation concerné (1 hameau de la mer), pour effectuer les travaux sur le toit d'une grange.

Article 2 – L'autorisation est accordée à compter du mardi 16 avril 2024 jusqu'au mercredi 8 mai 2024. A l'expiration de ce délai, la voie publique devra être entièrement libre.

Article 3 - La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de Monsieur Choutteau Benjamin

Article 4- Monsieur Choutteau Benjamin et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 15 avril 2024

Le Maire,
Richard LETERRIER

